



Mairie de VER-SUR-MER

Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026

VU le Code Général de la Fonction Publique

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération 2025.12.06 du 5 décembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

VU la l'arrêté n°RH 03-25 fixant les lignes directives de gestion à compter du 30 décembre 2025.

ARRETE

Article 1 le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique principal 2^{ème} classe.

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE EFFET DE LA NOMINATION
SAUVAGE Pascal	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.03.2026

Article 2 : le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à VER SUR MER, le 25 février 2026

Lysiane LE DUC DREAN, Maire



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 26/02/26

Signature de l'agent

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Saerger', with a long horizontal stroke underneath.